

Plural

Bulletin d'information sur la reconnaissance et le financement des cultes et de la laïcité organisée

Hors série n° 2 – 14 juillet 2003

CULTES ET LAÏCITE DANS L'ACCORD DE GOUVERNEMENT FEDERAL DE JUILLET 2003

Contact : plural@skynet.be

Sommaire

Introduction	1
Mission de l'informateur	2
Accord de Gouvernement.....	4
Réactions des partis	5
Composition du Gouvernement – 12/7	6
Déclaration gouvernementale à la Chambre – 14/7	7
Mémoires.....	7

Introduction

Le 1^{er} n° hors série de **Plural** était consacré aux cultes et à la laïcité dans les programmes électoraux pour les élections fédérales belges du 18 mai 2003. Logiquement, ce 2^{ème} n° hors série aborde la place réservée à ces mêmes thèmes ¹ lors de la mission d'information confiée au président du parti socialiste francophone, Elio Di Rupo, puis dans l'accord de gouvernement conclu entre les partis de la majorité (PS et MR côté francophone, VLD, SP.a et Spirit côté néerlandophone) et, finalement, dans la déclaration gouvernementale présentée par le Premier ministre Guy Verhofstadt (VLD) à la Chambre ce 14 juillet.

Jean-François Husson
© **Plural**

¹ Le « périmètre » a été quelque peu élargi sous peine d'extraire des phrases ou des paragraphes de leur contexte ; c'est la raison pour laquelle le thème « multiculturel » est parfois abordé.

Mission de l'informateur

Lors de sa mission d'information, le président du PS, Elio Di Rupo a rencontré les représentants des diverses communautés philosophiques. Le site du PS (www.ps.be) fournissait le détail suivant :

L'agenda des rencontres d'Elio Di Rupo pour sa mission d'informateur

Sa Majesté le Roi Albert II a confié mercredi 20 mai à Elio Di Rupo la mission d'informateur, qu'il a acceptée.

Sa mission consiste à préparer une future négociation gouvernementale.

Concrètement, il a d'abord consulté un certain nombre de forces vives de la société belge dont les présidentes et présidents de partis démocratiques et des experts.

Sur base de ces rencontres, ont été identifiées les actions principales qui doivent permettre d'améliorer la prospérité économique du pays, la situation sociale et la qualité de vie de chacun.

Reçu dimanche 25 mai par le Roi, l'informateur Elio Di Rupo y est resté deux heures, en colloque singulier. Le souverain l'a prié de poursuivre sa mission, accédant au projet de Di Rupo de réunir, dans une table ronde de dialogue, les représentants des communautés philosophiques et religieuses et le priant de rencontrer l'état-major de l'armée.

Mercredi à 10 heures, l'informateur remettra son **rapport écrit au Roi**, reflétant ses **130 rencontres** avec les représentants des partis, des partenaires sociaux, des acteurs de la santé, du monde économique, social, judiciaire, associatif et altermondialiste. Il en tirera des esquisses de conclusions : la volonté de tracer un cadre budgétaire équilibré, rigoureux et social.

ETAT DES RENCONTRES

Les rencontres du mardi 27 mai 2003

10h00 : Général Jean-Marie JOCKIN, Vice Chef de la Défense, Aide de camp du Roi

10h 30 à 12 h : Rencontre avec des représentants des cultes, d'associations philosophiques et des communautés civiles culturelles minoritaires.

Culte catholique :

Monseigneur Danneels, Primat de Belgique
Monseigneur Luysterman, Evêque de Gand

Culte protestant :

Monsieur Vanescote, Président de l'Eglise protestante unie de Belgique

Culte orthodoxe :

Monseigneur Panteilemon, Métropolitain et Monsieur Triantafilou, Vicaire général

Culte israélite :

Monsieur Albert Guigui, Grand Rabbin de Belgique
Monsieur Julien Klener – Président du Consistoire israélite de Belgique

Culte musulman :

Monsieur Nordin Maloujahmoun, Président (sortant) de l'Exécutif
Monsieur Ethem Kislali

Laïcité :

Monsieur Philippe Grollet, Président du CAL
Monsieur Michel Magits, Président du VVL

Communauté maghrébine :

Monsieur Mohammed Baroudi, Président du VOEM
Monsieur Youssef Souissi
Mohamed El Kadouri, Association des travailleurs marocains

Communauté turque :

Associatif : Madame Leyla Eyrtorun, Médiatrice
Monsieur Hüseyin Aydinli
Madame Derya Aliç, Présidente du DYANET

Communauté juive

Monsieur Philippe Markiewicz, Président de la Communauté de coordination des organisations juives de Belgique – CCO JB

Monsieur David Susskind, Président du CCLJ

Monsieur Elie Ringer, Président du Forum d'Anvers

Communauté africaine subsaharienne

Evêque Mutebele – Eglise pentecôtiste « Nouvelle Jérusalem »

Monsieur Oscar Kombila – Conseil général des africains de Belgique

Monsieur Christopher Oliha – Conseil des communautés africaines d'Europe

Source : http://www.ps.be/index.cfm?Content_ID=8301812&R_ID=1030

Extraits du [Rapport de l'Informateur à Sa Majesté Le Roi ALBERT II : Pour une Belgique créative et solidaire](#) du 28 mai 2003 (qui peut être consulté en cliquant sur ce lien ou via le site du PS : www.ps.be)

Préambule

(...) Au cours de ma mission, j'ai également pu percevoir la volonté de chacun de contribuer à créer un climat de tolérance et de respect mutuel. L'expression de ce désir fut particulièrement marquante lors de ma dernière rencontre qui rassemblait les représentants des cultes, des communautés et des groupements philosophiques. (...)

8- Pour une citoyenneté partagée

De la réunion que j'ai organisée avec les représentants des cultes, des différentes communautés et des groupements philosophiques, il est apparu que des préoccupations comme l'emploi, en particulier pour les jeunes et la sécurité de la population sont des défis majeurs à relever pour aboutir à une société du « mieux vivre ensemble ».

Il est également demandé au prochain gouvernement, de manière très pressante, de mener une politique de pédagogie de la tolérance et de lutte sans faille contre toutes les discriminations et toutes les formes de racisme et de xénophobie.

Tous ont par ailleurs insisté sur l'indispensable impartialité de l'Etat, garant de la liberté de penser et de la liberté des cultes.

Quant à la démarche, il me semble qu'une forme structurée de dialogue doit pouvoir être organisée par le prochain gouvernement, entre les différentes communautés, cultes et groupements philosophiques à intervalles réguliers.

(...)

Raffermir la cohésion sociale pour mieux vivre ensemble

Les difficultés d'intégration sociale des publics les plus fragilisés – quelle que soit leur origine – sont liées à l'affaiblissement de la capacité de notre système à offrir à chacun, et à chaque moment de sa vie, les conditions nécessaires au développement de projets personnels (familiaux, professionnels ou culturels).

La dégradation de certains quartiers urbains, la paupérisation de leur population et l'insécurité ne sont nullement liés à un mode de vie, à l'expression d'une religion ou à l'affirmation d'une identité, mais aux politiques d'investissement de tous les acteurs de la vie sociale, privés et publics et à leurs carences éventuelles.

Il faut souligner à cet égard l'importance de la Politique de la ville évoquée plus haut.

(...)

L'intégration

Cette question relève de différents niveaux de pouvoirs. Une conférence interministérielle spécifique pourrait être mise sur pied pour développer les projets et les initiatives publiques qui prendront place dans ce cadre. Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme pourrait y présenter chaque année un rapport précis sur le sens et l'évaluation des politiques d'intégration, ainsi qu'un relevé des bonnes pratiques développées par les acteurs sociaux pour favoriser le « vivre ensemble » et des recommandations visant à en amplifier les effets. Ce travail d'évaluation devrait pour certains permettre d'objectiver les moyens mis à la disposition du monde associatif en vue de mieux sélectionner les priorités et les projets en matière de subventionnement.

La participation au débat démocratique, l'affirmation du partage d'une même citoyenneté, la reconnaissance de la diversité et l'échange interculturel forment l'alternative au repli communautariste et à l'exclusion. En ce sens, le Centre pour l'égalité des chances pourrait être chargé de favoriser un dialogue permanent avec l'ensemble des courants et des sensibilités démocratiques de la société et de formuler des recommandations en ces matières.

Cette approche du « vivre ensemble » fondée sur la liberté de choix, le respect de l'autre et le dialogue est incompatible avec les idéologies liberticides. Les organisations qui promeuvent celles-ci - qu'elle fassent preuve de racisme ou qu'elles contestent des valeurs aussi fondamentales que la liberté d'expression et l'égalité entre les genres - devraient être exclues des mécanismes publics de financement.

Une version en néerlandais est également disponible au départ de la page :

www.ps.be/index.cfm?Content_ID=5294795&R_ID=1030&Fed_ID=0&Critere=informateur

Accord de Gouvernement

Le volet de l'accord gouvernemental conclu dans la nuit du 7 au 8 juillet 2003 et relatif à la société multiculturelle est reproduit ci-dessous. Nous attirons plus particulièrement l'attention sur le point 6 concernant la reconnaissance de l'islam.

Une société multiculturelle tolérante

La Belgique doit rester une société ouverte au sein de laquelle des gens de différentes cultures peuvent coopérer dans un climat d'ouverture, de tolérance, de rencontre et de respect mutuel, une société ouverte traversée par des sensibilités, des appartenances et des cultures diverses, en évolution permanente, partageant très largement une adhésion aux valeurs fondamentales de la Constitution et des droits de l'homme. Nous optons dans ce cadre pour la voie de la « citoyenneté partagée » telle que définie dans le cadre de la table ronde organisée l'année passée sur le thème « Mieux vivre ensemble ».

(1) Encourager l'intégration et stimuler l'émancipation

Le Gouvernement sera tout particulièrement attentif aux questions liées au développement d'une société interculturelle, et aux conflits et tensions qui pourraient survenir dans ce contexte. En ce sens, le Centre pour l'égalité des chances proposera avec le concours des entités fédérées un dialogue permanent avec l'ensemble des courants et des sensibilités culturelles et philosophiques de la société, et présentera à la Conférence interministérielle des propositions d'actions concrètes issues de ce dialogue

(2) L'amélioration de l'accueil des primo-arrivants (...)

(3) La lutte contre le racisme et les discriminations ethniques

Certains groupements prônent des thèses qui mettent en péril les droits et libertés et tendent à empêcher la cohabitation harmonieuse et démocratique de tous les citoyens du pays.

C'est notamment le cas de ceux qui, au nom d'une idée idéologie extrémiste ou d'un fanatisme religieux, ou de l'antisémitisme appellent à la haine ou à la discrimination raciale, veulent imposer leurs convictions philosophiques ou religieuses ou contestent l'égalité entre les hommes et les femmes.

Afin de pouvoir défendre efficacement les valeurs fondamentales sur lesquelles repose notre ordre démocratique et la protection de droits des citoyens, le

Gouvernement renforcera l'effectivité des mesures qui existent dans notre arsenal législatif.

Ainsi les délits à caractère raciste et négationniste devront faire l'objet de poursuites effectives et être jugés devant des tribunaux correctionnels quels qu'en soit leurs auteurs ou la voie par laquelle ces délits auront été commis. L'article 150 de la Constitution pourra être modifiée en ce sens si cela s'avère nécessaire.

Toute condamnation sur base des lois réprimant le racisme et le négationnisme devra automatiquement entraîner la perte des droits civils et politiques pour une durée déterminée, comme c'est actuellement le cas pour les fonctionnaires.

Par ailleurs, le Gouvernement veillera à ce que des entreprises publiques puissent refuser de distribuer des tracts à caractère raciste en modifiant la loi de 1991 sur les entreprises publiques. Il mènera également une réflexion sur cette question avec les acteurs concernés du secteur privé.

(4) La lutte contre la discrimination à l'embauche

Le gouvernement intensifiera la lutte contre les discriminations dans l'emploi fondées sur l'origine des candidats. Les Régions et Communautés seront invitées à élaborer à cette fin un plan pluriannuel, en collaboration avec les partenaires sociaux. Le Centre pour l'Egalité des chances, l'Institut pour l'égalité homme/femme et l'Observatoire de l'immigration se verront à cet égard attribuer un rôle de soutien. Les moyens du Fonds d'impulsion pour la politique d'immigration seront augmentés pour la même raison.

Le Gouvernement veut également encourager les entreprises lors de l'élaboration desdits "Plans de diversité". En conservant à l'esprit ce même objectif, il entend permettre l'accès des étrangers à certains postes de la fonction publique et de stimuler la participation des personnes d'origine étrangère à la formation et aux épreuves de sélection dans la fonction publique.

(5) Une politique d'asile humaine et réaliste (...)

(6) L'organisation de l'islam

En tant que religion reconnue légalement en Belgique, l'islam doit pouvoir disposer d'institutions fonctionnant correctement. C'est non seulement nécessaire pour le renforcement du pluralisme au sein de notre société mais constitue en outre un élément majeur dans l'épanouissement d'un islam ouvert et tolérant.

Un dialogue avec l'Exécutif des Musulmans sera pour cette raison entamé quant aux règles de leur élection et de leur désignation, et ceux du Conseil. Le gouvernement entend ainsi renforcer leur légitimité de sorte que des propositions puissent être rapidement soumises concernant des questions pendantes comme la reconnaissance de mosquées (en collaboration avec les régions), ou la reconnaissance des imams.

L'intégralité de l'accord de gouvernement peut être consulté au départ de la page :

<http://www.belgium.be/eportal/application?pageid=contentPage&docId=30760> (en français) ou

<http://www.belgium.be/eportal/application?origin=navigationBanner.jsp&event=bea.portal.framework.internal.refresh&pageid=indexPage&navId=6016> (en néerlandais).

Réactions des partis

Ce 14 juillet après-midi, nous n'avons trouvé que peu d'évaluations de l'accord de gouvernement sur les sites des partis politiques, hormis le PS, ECOLO et le CDH.

Parti socialiste

Le document « *Acquis PS dans le cadre de l'accord de Gouvernement* » est téléchargeable sur le site du PS. Il présente longuement tout ce que le PS considère comme ses acquis et notamment la plupart des éléments évoqués ci-dessus, comme en témoigne le passage concernant l'islam, repris ci-dessous :

(6) L'organisation de l'islam

- Ouverture d'un dialogue avec l'Exécutif des Musulmans quant aux règles de l'élection de ses organes.
- Favoriser le règlement de questions pendantes comme la reconnaissance de mosquées (en collaboration avec les régions) et la reconnaissance des imams.

Source et téléchargement du document complet : http://www.ps.be/index.cfm?Content_ID=-2379713&R_ID=1010

Ecolo

Extrait du passage « *Droit des étrangers* » de la réaction d'ECOLO :

ECOLO soutient la volonté annoncée de lutter contre le racisme et les discriminations ethniques, ainsi que contre les discriminations à l'embauche. Mais il sera particulièrement attentif à ce que soit enfin réalisé sous cette législature l'octroi du droit de vote pour les étrangers. Les Verts rappelleront à cet égard les engagements pris pour qu'il soit réalisé avant les élections communales de 2006.

Source et texte complet sur le site : www.ecolo.be.

CDH

La réaction du CDH peut être consultée à l'adresse : <http://www.lecdh.be/presse/pa355.htm>.
Sauf erreur, les aspects cultes et laïcité ne sont pas abordés. Citons simplement le passage suivant :

Ainsi, le CDH regrette que ces longues semaines de négociation aient surtout débouché sur : (...) - l'envoi de questions politiques aiguës (comme le vote des étrangers, la réforme du droit familial) aux calendes grecques, en l'occurrence à un hasardeux débat parlementaire au sein d'une majorité déjà divisée.

Partis néerlandophones

Nous n'avons trouvé une analyse de l'accord que sur le site de Spirit (www.meerspirit.be). Celle-ci n'évoquait pas l'aspect « multiculturel », si ce n'est via le problème du droit de vote aux non-Belges.

Composition du Gouvernement – 12/7

Le nouveau gouvernement a prêté serment le 12 juillet. Conformément aux bruits qui courraient depuis peu après les élections, c'est bien Laurette Onkelinx (PS) qui devient ministre de la Justice, conservant par ailleurs la fonction de Vice-Premier Ministre. C'est donc elle qui aura les cultes et la laïcité organisée dans ses compétences (outre les aumôniers dans les établissements pénitentiaires...).

Son CV sur le site du PS : http://www.ps.be/index.cfm?Content_ID=-299030&R_ID=1010.
André Flahaut (PS) reste Ministre de la Défense (voir les informations dans les précédents n° de **Plural** sur la situation des aumôniers et conseillers moraux dans les forces armées).

Son CV sur le site du PS : http://www.ps.be/index.cfm?Content_ID=-7023569&R_ID=1010.

Composition du gouvernement et, ultérieurement, composition des cabinets ministériels :
<http://www.belgium.be/eportal/application?origin=aboutBelgium.jsp&event=bea.portal.framework.internal.refresh&pageid=indexPage&navId=5898>.

Idem en néerlandais :

<http://www.belgium.be/eportal/application?origin=aboutBelgium.jsp&event=bea.portal.framework.internal.refresh&pageid=indexPage&navId=5898>

Déclaration gouvernementale à la Chambre – 14/7

Extrait de la « DÉCLARATION DE GOUVERNEMENT PRONONCÉE PAR LE PREMIER MINISTRE GUY VERHOFSTADT » à la Chambre, le 14 juillet 2003 :

Durant les quatre prochaines années, le Gouvernement accordera beaucoup d'attention aux problèmes de société dans notre pays. Nous voulons soutenir un climat d'ouverture et de respect réciproques pour les relations interculturelles. Le racisme et l'antisémitisme ainsi que la discrimination à l'embauche vis-à-vis d'immigrés seront systématiquement combattus et le droit des familles sera adapté aux évolutions modernes.

Texte complet en français : <http://www.belgium.be/eportal/application?pageid=contentPage&docId=30788>. Si la page n'est pas dans la langue souhaitée, cliquer sur la langue voulue puis « Gouvernement fédéral », « politique » puis « déclaration gouvernementale ».

Mémoires

A notre connaissance, aucun des cultes reconnus n'a déposé de mémorandum officiel.

Centre d'Action laïque (CAL)

Le mémorandum du CAL, version de juin 2003, peut être téléchargé au départ du lien suivant : http://www.laicite.be/PDF/Memorandum_juin03.pdf.

UVV

Le mémorandum de l'UVV (23/06/2003) est consultable sur le site www.uvv.be et plus directement au départ de la page <http://www.uvv.be/uvv5/top/framesn.html>.

Lien direct : cliquer sur le mot encadré ci-dessous :

Nieuwsbericht

Memorandum van de Unie Vrijzinnige Verenigingen aan de federale regering.

Avertissements

Conditions d'abonnement ². En demandant à recevoir **Plural**, le destinataire s'engage à limiter l'impression « papier » à son strict usage personnel, à ne pas transférer **Plural** à d'autres destinataires sans nous le signaler, à ne pas insérer d'extraits de **Plural** dans d'autres documents sans en demander l'autorisation préalable et sans citer la source (originale et **Plural**), à exonérer **Plural** d'éventuels problèmes de virus (en particulier sur les sites référencés ou d'infiltration de notre messagerie) et d'éventuels encombrements des boîtes aux lettres électroniques qui pourraient résulter de la taille des pièces jointes attachées. L'abonnement électronique est gratuit ; le destinataire peut se désinscrire à tout moment par simple courrier électronique à plural@skynet.be.

Texte intégral. Nous reprenons le plus souvent, dans des encadrés, l'intégralité ou de très larges extraits des documents cités ; les seules modifications concernent l'ajout des appartenances politiques et la suppression des interventions formelles (du type « La parole est à... » ou « L'incident est clos »). Des passages peuvent être mis en gras afin de faciliter la recherche d'information. Les résumés fournis le cas échéant peuvent provenir de sources officielles ou être réalisés par nos soins ; la source est toujours indiquée. Enfin, rappelons que des documents officiels peuvent être publiés avec des retards importants ; selon les cas, nous nous référons à la date du document (p. ex. date du vote d'une loi) ou à la date de publication (p. ex. au *Moniteur* ou au *Journal officiel*).

Langues autres que le français. Lorsqu'un document officiel existe tant en français qu'en néerlandais (documents fédéraux p. ex.), nous ne reprenons que le texte français ; l'hyper-lien fourni permet généralement d'accéder, directement ou indirectement, au texte en néerlandais. Les documents n'existant qu'en néerlandais ou en anglais sont repris dans la langue originale et ne sont pas traduits, un résumé en français pouvant éventuellement être produit par nos soins. Dans le cas d'organisations ou d'Etats ayant recours à plusieurs langues officielles (p. ex. Suisse, organisations européennes, Vatican,...), il est souvent possible de trouver le texte dans d'autres langues (p. ex. allemand, anglais, italien,...) sur le site d'origine.

Hyper-liens et sites référencés. Nous n'apportons aucune garantie sur la pérennité d'un **lien hypertexte** pointant vers un site Internet. Un site dont nous avons constaté l'existence et que nous avons référencé peut avoir modifié son contenu, son adresse ou tout simplement disparu. Lorsque le lien ne renvoie que vers la page d'accueil du site concerné, il est suggéré de procéder à une recherche sur le site sur base de mots clés (par exemple le ou les mots soulignés à cette fin dans **Plural**) et de la date. Aucun contrôle systématique sur le **contenu** et la conformité à la loi des sites référencés n'est assuré. La responsabilité de ces sites référencés incombe à leurs éditeurs. Nous n'apportons donc aucune garantie sur le contenu, le caractère véridique des informations y figurant, le caractère éventuellement contraire à l'ordre public de l'un quelconque des sites que nous référençons. Nous n'effectuons aucun contrôle sur la présence éventuelle de **virus** informatiques dans les sites que nous référençons. Nous ne pouvons en aucun cas garantir que tous les sites référencés en soient dépourvus.

Invitation à collaboration. N'hésitez pas à nous transmettre vos communiqués de presse, à nous informer de la publication de documents, à attirer notre attention sur des informations qui nous auraient échappé. Contact : plural@skynet.be ou jean.francois.husson@skynet.be. Merci !

Presse. Les articles de presse cités visent à compléter l'information émanant des sources officielles. Les références fournies (titre et/ou mots clés soulignés, date, auteur,...) sont destinés à permettre au lecteur de **Plural** de retrouver le texte de l'article sur le site du media concerné au moyen du moteur de recherche propre à celui-ci ; la page d'accueil des diverses sources journalistiques est toujours mentionnée en hyper-lien. Les dates mentionnées peuvent renvoyer à la date de la mise en ligne ou à l'édition papier. Certaines sources peuvent être en accès réservé et/ou payant ; le cas échéant, les sites concernés indiquent comment se procurer les articles recherchés. Enfin, nous ne prétendons pas fournir une revue de presse exhaustive.

Transfert. Nous vous demandons de ne pas « transférer » **Plural** à d'autres destinataires mais plutôt de nous communiquer leur adresse électronique ; nous leur ferons parvenir **Plural** dans les meilleurs délais, de votre part le cas échéant.

Editeur responsable : Jean-François Husson, Avenue de la Dame 40, B-5100 Jambes, Belgique.

² Merci de contacter **Plural** pour toute précision ou demande de dérogation.